Mise à jour Juillet 2021

SURETE
VERIFICATION DE CONCORDANCE ENTRE PASSAGERS ET BAGAGES 11.2.3.8

Durée de la formation :**3,5 Heures**

(initiale et périodique)

Validité : **5 ans**

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrs dans l'aviation civiles, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation
- Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Connaissance des exigences et des techniques en matière de vérification de concordance entre passagers et bagages
- A ptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- Connaissance des exigences de protection pour le matériel des transporteurs aériens utilisés pour le traitement des passagers et des bagages

METHODE PEDAGOGIQUE

Cours théorique (maximum 12 stagiaires)

VALIDATION

- Test sous forme de QCM et questions ouvertes
- Note minimale exigée : 12/20
- Délivrance d'une attestation individuelle de formation

PUBLIC CONCERNE

Personnel chargé de l'enregistrement et de l'embarquement des passagers (agent d'enregistrement, agent d'escale, etc.).
Personnel au sol chargé du traitement des bagages :
- mise en conteneurs ou sur chariot, mise en soute (agent de piste, agent polyvalent handling, etc.).

CONTACT : AEROKONSULT SAS
+262 693 854 600
contact@aerokonsult.com